



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 3 février 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Gaétan Boulerice
 Alain Poissant

Monsieur Daniel Racette est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h00, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
 - 7.3 Avis de dépôt du rôle de perception de la taxation annuelle 2021
 - 7.4 Abrogation résolution 20-12-199 dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
 - 7.5 Nomination d'un nouveau responsable de la carte de crédit VISA Desjardins – service des incendies
 - 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de *règlement 2021-309 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf*
 - 7.7 Avis de motion et dépôt du projet de *règlement 2021-310 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement usagé*
 - 7.8 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'abroger le règlement intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux » 2018-295 et de le remplacer par le règlement 2021-312
 - 7.9 Renouvellement des assurances générales pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022
 - 7.10 Embauche d'une greffière à temps-partiel
 - 7.11 Autorisation à la Directrice générale adjointe de suivre une formation de la FQM
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Embauche d'un pompier à temps-partiel
 - 9.2 Embauche d'un pompier éligible à temps partiel
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1. Autorisation de suivre la formation d'apprentis conducteur de véhicules lourds classe 3 à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
 - 11.1 Modification à la Politique interne de la bibliothèque
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.



No de résolution
ou annotation

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 Levée de l'assemblée

3. 21-02-018 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	A			REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-02-019 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	A			REJETE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-02-020 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 196 235.10 \$ et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	A			REJETE

7.2 – 21-02-021 – DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERETS PECUNIAIRES DES ELUS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LÉRM), tout membre d'un conseil municipal doit :

- Produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection ;
- Mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;
- Divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le Conseil de la Municipalité les concerne.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 359, le membre du conseil qui fait défaut à cette obligation perd le droit d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions dans les délais prévus par la loi ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait ;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, du registre public des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

7.3 - 21-02-022 – AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXATION ANNUELLE 2021

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal*, il est du devoir de la trésorière de faire, chaque année, au temps fixé par le Conseil, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales et de services, alors imposés, et les mentionnant séparément;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière doit donner un avis public dans lequel elle annonce que le rôle général de perception est déposé à son bureau et qu'elle procèdera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil municipal prend acte du dépôt, par la trésorière, du registre public du rôle de perception de la taxation annuelle 2021.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

7.4 – 21-02-023 – ABROGATION RÉOLUTION 20-12-199 DEPOT DE LA LISTE PRELIMINAIRE DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE des paiements ont été reçus pour certaines propriétés présentées sur la liste préliminaire des ventes pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une stratégie sera analysée à l'interne pour d'autres propriétés dont le montant dû est non-significatif, mais dont le recouvrement est difficile et qui se trouvent dans un secteur dépourvu d'infrastructures;

IL EST RÉSOLU D'ABROGER la résolution 20-12-199 et qu'aucune propriété ne soit présentée en vente pour non-paiement de taxes à la MRC des Jardins-de-Napierville en 2021.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

7.5 - 21-02-024 – NOMINATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS – SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a plus de responsable de la carte de crédit Visa Desjardins – Service des incendies suite au départ de monsieur Jean-Luc Beaudin ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yann Lussier a été nommé Directeur par intérim du Service de prévention et de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER monsieur Yann Lussier, Directeur par intérim du Service de prévention et de sécurité des incendies, à être le responsable de la carte de crédit Visa Desjardins – Service des incendies de la municipalité de Saint-Édouard.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE RATIFIER la révocation de M. Jean-Luc Beaudin pour l'utilisation de la carte de crédit Visa Desjardins.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

7.6 – 21-02-25 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-309 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF OU PRESQUE NEUF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire les opérations de déneigement des routes en régie interne ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder au moins 2 camions de déneigement ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet, par la direction générale, lors de la session de travail du 20 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de *Règlement 2021-309 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf* ;

EN CONSÉQUENCE un avis de motion est déposé par Monsieur Alain Dumouchel à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 2021-309 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf*.

7.7 – 21-02-026 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-310 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire les opérations de déneigement des routes en régie interne ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder au moins 2 camions de déneigement ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet, par la direction générale, lors de la session de travail du 20 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet le *Règlement 2021-310 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement usagé* ;

EN CONSÉQUENCE un avis de motion est déposé par Monsieur Alain Dumouchel à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 2021-310 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement usagé*.

7.8 – 21-02-027 - PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT ET AVIS DE MOTION EN VUE D'ABROGER LE REGLEMENT INTITULE « REGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ELUS MUNICIPAUX » 2018-295 ET DE LE REMPLACER PAR LE REGLEMENT 2021-312

CONDISÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L. RÉQ. T-11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONDISÉRANT QU'il y a lieu de clarifier les modalités de rémunération;

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Gaétan Boulerice pour le *Règlement 2021-312* modifiant le *Règlement 2018-295 relatif au traitement des élus* ET que le projet de règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

7.9 - 21-02-028 - RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 1^{ER} JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir une couverture d'assurance générale à jour;

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance actuelle prenait fin le 1^{er} janvier 2021 et qu'il est préférable d'avoir une résolution pour ratifier l'octroi de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de La Mutuelle des municipalités du Québec et qu'il y a dans ce cas dispense d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ladite mutuelle a fait parvenir à la Municipalité la facture pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 auprès de Lareau &



No de résolution
ou annotation

Fils Assurances Inc., représentant dûment autorisé, pour un montant de 27 850\$, avant la taxe applicable;

IL EST RÉSOLU DE RATIFIER le renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022, auprès de Lareau & Fils Assurances Inc. représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, conformément à la police numéro MMQP-03-068045.16, pour un montant de 27 850\$ avant la taxe applicable.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

7.10 – 21-02-029 – EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE À TEMPS-PARTIEL

CONSIDÉRANT les besoins en support administratif et juridique relatif au greffe pour le Service de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a procédé à l'affichage du poste de greffier (ière) et que les curriculum vitae ont été analysés par le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-18 du Comité des ressources humaines et des affaires juridiques recommandant l'embauche d'une ressource au greffe à temps-partiel, à raison de 3 jours/semaine ;

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-146 du Conseil municipal autorisant l'embauche d'une ressource au greffe à temps-partiel, à raison de 3 jours/semaine ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'embauche a été formé pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du Comité d'embauche sont unanimes à l'effet d'embauche Madame Line Madore;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de greffière à temps-partiel – Service de la direction générale Madame Line Madore **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 8 février 2021 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par la Directrice générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le Conseil municipal autorise la Directrice générale à signer le contrat de travail de Madame Line Madore.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

7.11 – 21-01-030 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SUIVRE UNE FORMATION DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe doit suivre de la formation pour sa formation continue obligatoire de l'Ordre des CPA ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre la formation « La loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf? » ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours est habituellement suivi lors du congrès de l'AGFMQ, mais que celui-ci n'a pas eu lieu étant donné la pandémie COVID-19;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale adjointe à suivre ce cours de formation au coût de 80 \$ taxes non incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés s'il y a lieu **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	



No de résolution
ou annotation

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 – 21-02-031 – EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS-PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Directeur par intérim du Service de prévention et de sécurité des incendies est à la recherche de nouveaux candidats pour devenir pompiers à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service recommande l'embauche de Monsieur Gabriel Laforce à titre de pompier à temps-partiel;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Laforce a déjà fait partie de l'équipe du Service du 4 avril 2016 au printemps 2020 en tant que pompier à temps-partiel et qu'il a les formations adéquates;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE NOMMER Monsieur Gabriel Laforce pour le poste de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Édouard à compter du 15 janvier 2021 **QUE** Monsieur Laforce aura une période de probation d'un (1) an **QUE** Monsieur Laforce devra maintenir domicile dans un rayon inférieur à 10 km à vol d'oiseau du périmètre de la Municipalité de Saint-Édouard **QUE** Monsieur Laforce devra exclusivement être attitré à la Caserne 31, exception faite pour les municipalités situées hors de la MRC Les Jardins-de-Napierville **QU'**il sera évalué au cours de l'année de probation par le Directeur du Service de prévention et de la sécurité des incendies et qu'un rapport sera remis au Conseil à une session de travail afin de recommander au Conseil l'embauche officielle de Monsieur Gabriel Laforce **QUE** les conditions de travail fassent partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	
# 5 – Daniel Racette	A				

Monsieur Alain Poissant se retire de la séance pendant la présentation et le vote du point 9.2. à 20h26.

9.2 - 21-02-032 – EMBAUCHE D'UN POMPIER ÉLIGIBLE À TEMPS-PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Directeur par intérim du Service de prévention et de sécurité des incendies est à la recherche de nouveaux candidats pour devenir pompiers éligible à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service recommande l'embauche de Monsieur Alain Poissant à titre de pompier éligible à temps-partiel;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Poissant a déjà fait partie de l'équipe du Service en tant que pompier éligible à temps-partiel et qu'il a les formations adéquates;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE NOMMER Monsieur Alain Poissant pour le poste de pompier éligible à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Édouard à compter du 3 février 2021 **QUE** Monsieur Poissant aura une période de probation d'un (1) an **QUE** Monsieur Poissant devra maintenir domicile dans un rayon inférieur à 10 km à vol d'oiseau du périmètre de la Municipalité **QUE** Monsieur Poissant devra exclusivement être attitré à la Caserne 31, exception faite pour les municipalités situées hors de la MRC Les Jardins-de-Napierville **QU'**il sera évalué au cours de l'année de probation par le Directeur du Service de prévention et de la sécurité des incendies et qu'un rapport sera remis au Conseil à une session de travail afin de recommander au Conseil l'embauche officielle de Monsieur Alain Poissant **QUE** les conditions de travail fassent partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	
# 5 – Daniel Racette	A				

Monsieur Alain Poissant réintègre la séance suivant la présentation et le vote du point 9.2. à 20h28.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 21-02-033 – AUTORISATION DE SUIVRE LA FORMATION D'APPRENTIS CONDUCTEUR DE VÉHICULES LOURDS CLASSE 3 À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie confier les travaux de déneigement des routes municipales à son équipe du Service des Travaux publics d'ici la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les employés au Service des Travaux publics Tommy Lussier et Patrick Forgues sont intéressés à obtenir leur permis d'apprentis conducteurs de véhicules lourds classe 3 pour éventuellement pouvoir contribuer au service de déneigement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chacun devra faire à la SAAQ un examen théorique d'une durée d'une (1) heure au coût de 11,70\$ taxes non incluses et obtenir un permis d'apprenti classe 3 au coût de 72,58\$ taxes non incluses valide pour 18 mois;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER Messieurs Tommy Lussier et Patrick Forgues à faire l'examen théorique du permis de conduire classe 3 au coût, pour chacun, de 11,70 \$ taxes non incluses et à obtenir un permis d'apprenti conducteur classe 3 au coût de 72,58\$ taxes non incluses **QUE** les frais encourus leur soient remboursés, s'il y a lieu **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 – 21-02-034 - MODIFICATION À LA POLITIQUE INTERNE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT les statistiques d'achalandage aux heures d'ouverture de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le manque de bénévoles pour maintenir l'ouverture les vendredis soirs et les commentaires des citoyens à l'effet que plusieurs utilisateurs de la bibliothèque quittent la municipalité les fins de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des frais de retard n'est plus souhaitable et rapporte un revenu non-significatif ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités avoisinantes offrent un plus grand nombre de volumes prêtés ;

CONSIDÉRANT QUE tout changement à l'horaire et autres informations, à la politique interne nécessite une résolution du conseil à la demande de Réseau Biblio Montérégie ;

IL EST PROPOSÉ DE MODIFIER certains éléments de la politique interne de la bibliothèque, dont les heures d'ouverture, le nombre de prêts et la gestion des frais de retard et **QUE** la politique interne de la bibliothèque de Saint-Édouard soit mise à jour suite à cette modification.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

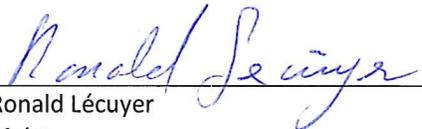
15.1 – 21-02-035 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20H31.

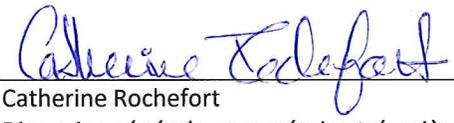


No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	A			REJETE	



Ronald Lécuyer
Maire



Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière